

SPLENDOR® SC est un herbicide de post-levée du maïs et maïs doux. Il s'utilise à la dose maximale de 1,5 L/ha sur le maïs et 0,75 L/ha sur le maïs doux (voir détails des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB :

Type d'action :

Formulation :

Composition :

Life Scientific Ltd., Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande

Herbicide de post-levée - HRAC 27

Suspension concentrée (SC)

100 g/L (9,17% p/p) de mésoctriane (ISO)

ATTENTION



SPLENDOR® SC - (N° d'A.M.M. : 2240337)

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets conformément à la réglementation locale.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur sols ayant un pH inférieur à 7,9 pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications à la dose de 0,75 L/ha et, sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9, pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 0,75 L/ha.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures.

UFI: QEWC-9YYY-400T-VX0K

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759
(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage



GTIN : 05391534944706



5

170150607810_V1

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La mésotrione appartient au groupe HRAC 27 des inhibiteurs de l'enzyme HPPD nécessaire à la synthèse des caroténoïdes.
La mésotrione est un herbicide systémique absorbé par les feuilles et les racines. Les adventices touchées blanchissent puis sont détruites.

Tableau des usages - Désherbage

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Maïs	Graminées et dicotylédones	0,75 L/ha	2/an (intervalle min. entre les applications : 14 jours)	BBCH 12 à 19	DAR F* (BBCH 19)	5 m	20 m
		1,5 L/ha	1/an	BBCH 12 à 19	DAR F* (BBCH 19)	Sol ayant un pH inférieur à 7,9 : 20 m dont DVP** 5 m Sol ayant un pH supérieur ou égal à 7,9 : 5 m	50 m
Maïs doux	Graminées et dicotylédones	0,75 L/ha	1/an	BBCH 12 à 19	DAR F* (BBCH 19)	5 m	20 m

**DAR F : Délai avant récolte minimal entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture.*

*** DVP : Dispositif végétalisé permanent*

Stades BBCH du maïs :

BBCH 12 : 2 feuilles étalées

BBCH 19 : 9 feuilles étalées ou plus, avant élévation de la tige principale

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mlrs>

Life Scientific ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Spectre d'efficacité

Graminées	Maïs doux 0,75 L/ha		Maïs 0,75 - 1,5 L/ha	
	1 à 2 feuilles de l'adventice	2 à 3 feuilles de l'adventice	1 à 2 feuilles de l'adventice	2 à 3 feuilles de l'adventice
Digitaire filiforme	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha	1,25 L/ha
Digitaire sanguine	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha
Millet commun	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha	1,25 L/ha
Panic pied-de-coq	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha	1,25 L/ha

Dicotylédones	Maïs doux 0,40 – 0,75 L/ha		Maïs 0,40 – 1,5 L/ha	
	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice
Abutilon	0,60 L/ha	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,75 L/ha
Amarantes (blanche, hybride, réfléchie)	0,50 L/ha	0,75 L/ha	0,50 L/ha	0,75 L/ha
Ambrosie à feuilles d'armoise	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha

Dicotylédones	Mais doux 0,40 – 0,75 L/ha		Mais 0,40 – 1,5 L/ha	
	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice
Arroche étalée	0,60 L/ha	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,75 L/ha
Capselle bourse-à-pasteur	0,40 L/ha	0,60 L/ha	0,40 L/ha	0,60 L/ha
Chénopode blanc	0,40 L/ha	0,60 L/ha	0,40 L/ha	0,60 L/ha
Chénopode hybride	0,50 L/ha	0,75 L/ha	0,50 L/ha	0,75 L/ha
Chénopode polysperme	0,40 L/ha	0,60 L/ha	0,40 L/ha	0,60 L/ha
Colza (reppousses)	0,60 L/ha	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,75 L/ha
Fumeterres (des murs, officinale)	0,50 L/ha	0,75 L/ha	0,50 L/ha	0,75 L/ha
Lamiers (amplexicaule, pourpre)	0,50 L/ha	0,75 L/ha	0,50 L/ha	0,75 L/ha
Matricaires	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha
Mercuriale annuelle	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha
Morelle noire	0,40 L/ha	0,50 L/ha	0,40 L/ha	0,50 L/ha
Mouron des oiseaux	0,40 L/ha	0,60 L/ha	0,40 L/ha	0,60 L/ha
Ortie royale	0,50 L/ha	0,75 L/ha	0,50 L/ha	0,75 L/ha
Pensée des champs	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha
Pois (reppousses)	0,60 L/ha	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,75 L/ha
Renouée à feuilles de patience	0,50 L/ha	0,60 L/ha	0,50 L/ha	0,60 L/ha
Renouée des oiseaux	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha
Renouée liseron	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha
Renouée persicaire	0,50 L/ha	0,60 L/ha	0,50 L/ha	0,60 L/ha
Sanve	0,60 L/ha	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,75 L/ha
Séneçon vulgaire	0,40 L/ha	0,60 L/ha	0,40 L/ha	0,60 L/ha
Sicyos anguleux	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha
Spergule des champs	0,40 L/ha	0,50 L/ha	0,40 L/ha	0,50 L/ha
Véroniques (à feuilles de lierre, de Perse)	0,75 L/ha	0,75 L/ha	0,75 L/ha	1,0 L/ha

Très sensible (95 - 100% d'efficacité)

Sensible (85 - 94% d'efficacité)

Moyennement sensible (50 - 84% d'efficacité)

Efficacité insuffisante (< 50% d'efficacité)

Au-delà des stades indiqués dans ces spectres d'efficacité, l'efficacité de SPLENDOR® SC peut être moindre. Il conviendra donc d'augmenter la dose de SPLENDOR® SC, dans la limite des doses homologuées.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Conditions d'application

Appliquer SPLENDOR® SC sur des adventices levées et préférentiellement sur des adventices jeunes (de la levée à avant tallage pour les graminées et jusqu'au stade 4 feuilles des dicotylédones) en conditions poussantes et sur une végétation sèche.

Traiter sur une culture bien implantée en bon état végétatif.

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

Maïs

SPLENDOR® SC peut s'utiliser à partir du stade 2 feuilles du maïs et jusqu'au stade BBCH 19 (9 feuilles étalées ou plus, avant élongation de la tige principale).

SPLENDOR® SC peut s'utiliser seul ou en programme avec ou sans prélevée.

Il est possible de fractionner l'application de SPLENDOR® SC en deux applications de 0,75 L/ha ou moins. Le fractionnement est pertinent en cas de fortes infestations ou de levées échelonnées des adventices. Dans ce cas, réaliser la première application assez tôt (avant le stade 4 feuilles du maïs).

Maïs doux

Avant utilisation de SPLENDOR® SC sur maïs doux, s'assurer de la sélectivité de SPLENDOR® SC sur la variété utilisée auprès des organismes professionnels compétents.

Sur maïs doux, appliquer SPLENDOR® SC à 0,75 L/ha entre les stades 2 et 8 feuilles du maïs.

Pour compléter le spectre d'efficacité, SPLENDOR® SC s'utilise en programme.

Précautions d'emploi

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles (par exemple betterave, colza, pois, pomme de terre, soja, tournesol, etc.).

Traiter avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60%). Idéalement, traiter lorsque la température de l'air est comprise entre 15 et 25°C.

Ne pas traiter si une pluie est attendue dans l'heure suivant l'application.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Éviter d'utiliser un insecticide de type organo-phosphoré une semaine avant et jusqu'à 4 jours après l'application de SPLENDOR® SC.

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de SPLENDOR® SC dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie

Utiliser un volume de bouillie compris entre 100 et 300 L/ha (optimum entre 150 et 200 L/ha). Bien atteindre la végétation à détruire.

Cultures de remplacement

En cas d'échec de la culture traitée avec SPLENDOR® SC, seule une culture de maïs pourra être implantée.

Cultures suivantes

Dans le cadre d'une rotation normale après une culture traitée avec SPLENDOR® SC, il est possible d'implanter :

- sans condition : blé tendre d'hiver ou de printemps, blé dur, orge d'hiver ou de printemps, ray-grass.
- après labour : tournesol.
- déconseillé (blanchiment possible) : betterave, épinard, haricot, pois, soja.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stockeur le produit à une température inférieure à 40°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION, DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau entièrement la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



► D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

SPLENDOR® SC est un herbicide de post-lévé de maïs et maïs doux. Il s'utilise à la dose maximale de 1,5 L/ha sur le maïs et 0,75 L/ha sur le maïs doux (voir détails des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB :

Life Scientific Ltd., Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande

Type d'action :

Herbicide de post-lévé - HRAC 27

Formulation :

Suspension concentrée (SC)

Composition :

100 g/L (9,17% p/p) de mésotrione (ISO)

ATTENTION



SPLENDOR® SC - (N° d'A.M.M. : 2240337)

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361D - Susceptible de nuire au fœtus.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets conformément à la réglementation locale.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur sols ayant un pH inférieur à 7,9 pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications à la dose de 0,75 L/ha et, sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9, pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 1,5 L/ha. SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à la dose de 0,75 L/ha.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures.

UFI: QEWG-9YYY-400T-VX0K

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux** : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation** : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion** : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **En cas d'intoxication animale** : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



GTIN : 05391534944706



5 391534 944706

170150607810_V1

N° de lot et date de fabrication : voir emballage